



ECO ENERGIE

CENTRALES HYDROELECTRIQUES DE PAPETERIE DE RENAGE ET DE PETITE HURTIERE (38)

Formulaires de demande d'examen au cas par cas préalables à la réalisation d'études d'impact de renouvellement d'autorisation


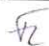
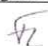
Rapport REETCE00539-01

06/09/2012



ECO ENERGIE

Formulaires de demande d'examen au cas par cas préalables à la réalisation d'étude d'impact de renouvellement d'autorisation pour les centrales Papeterie de Renage et Petite Hurtière

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction		Vérification		Validation	
			Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
Rapport final	17/10/2012	01	S. MASSE		F. LAVAL		F. LAVAL	
		02						
		03						
		04						

Numéro de rapport :	REETCE00539-01
Numéro d'affaire :	A24313
N° de contrat :	CEETCE121677
Domaine technique :	DLE01
Mots clé du thésaurus	BARRAGE HYDROELECTRIQUE ETUDE D'IMPACT ETUDE PREALABLE

BURGEAP AGENCE CENTRE-EST – SITE DE GRENOBLE

2, rue du Tour de l'Eau

38400 SAINT MARTIN D'HERES

Téléphone : 33(0)4 76 00 75 50. Télécopie : 33(0)4.76 00 75 69

e-mail : agence.de.grenoble@burgeap.fr

SOMMAIRE

Formulaire de demande d'examen préalable au cas par cas de la centrale papeterie de Renage (formulaire cerfa n°14734-01)	4
Formulaire de demande d'examen préalable au cas par cas de la centrale petite Hurtière (formulaire cerfa n°14734-01)	5
ANNEXES	6

ANNEXES

Annexe 1 Plan de situation des centrales PDR et PH (Renage 38)	7
Annexe 2 : photographies des installations de la centrale Papeterie de Renage (PDR)	8
Annexe 3 : plan des abords - vue aérienne des installations de la centrale papeterie de Renage (échelle ≈ 1/2500)	9
Annexe 4 : photographies des installations de la centrale Petite Hurtière	10
Annexe 5 : plan des abords - vue aérienne des installations de la centrale petite Hurtière (échelle ≈ 1/2000)	11
Annexe 6 : courrier de la DDT de l'Isère adressé à Eco-énergie en date du 12/04/2012	13



Formulaire de demande d'examen préalable au cas par cas de la centrale papeterie de Renage (formulaire cerfa n°14734-01)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Récépissé de dépôt d'un formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un formulaire de demande d'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une étude d'impact de votre projet.

Le délai d'instruction de votre dossier est de TRENTE CINQ JOURS. Ce délai court à compter de la complétude de votre dossier, soit QUINZE JOURS à compter de la réception du formulaire, SAUF SI l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement vous demande dans ce délai de :

- de remplir la ou les cases du formulaire qui ne l'auraient pas été ;
- de transmettre la ou les annexes obligatoires manquantes.

A l'expiration du délai de TRENTE CINQ JOURS courant à compter de la complétude du formulaire, l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement doit rendre une décision vous informant de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

Si aucune décision n'était rendue à l'issue de ce délai, cette absence de réponse vaudrait obligation pour vous de réaliser une étude d'impact.

Cette décision, ou une mention de l'absence de décision, est mise en ligne sur son site internet.

Elle figure dans le dossier d'enquête publique ou de procédure de mise à disposition du public.

(à remplir par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement)

Cachet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement :

Le projet ayant fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas n°..... a été déposé auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement le __ / __ / ____.

Délais et voies de recours

La décision d'examen au cas par cas peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

En cas de décision implicite valant obligation de réaliser une étude d'impact, le destinataire de la décision doit, à peine d'irrecevabilité du recours contentieux, former un recours administratif préalable auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement qui a pris la décision.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*01

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Dossier de renouvellement d'autorisation et études techniques complémentaires de la centrale hydro-électrique
Papeterie de Renage PDR (38)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ECO Energie

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Louis BLANC-COQUAND

RCS / SIRET

3 2 0 7 4 9 8 1 5 0 0 0 2 5 1

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
rubrique 25°) installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique	centrale papeterie de Renage de puissance maximale brute de 147 kW ou moins conformément à l'arrêté préfectoral existant en 1919 qui donnait droit à une autorisation de durée illimitée ; centrale actuellement soumise à un renouvellement d'autorisation d'exploitation (cf. courrier DDT38 en date du 12/04/2012 en annexe 6)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Dossier de renouvellement d'autorisation d'exploitation de la centrale Papeterie de Renage (PDR) et étude techniques complémentaires d'aménagement de l'ouvrage

4.2 Objectifs du projet

Assurer le renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la centrale suivant un fonctionnement conforme du barrage en termes de restitution du débit réservé, respect de la continuité écologique et sécurité hydraulique de l'ouvrage

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Aménager de façon conforme : un ouvrage de restitution du débit minimal à la Fure, un ouvrage de dévalaison piscicole, un déversoir de crue et un système de manoeuvre facilement manoeuvrable de la vanne de fond.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

débit prélevé à la prise d'eau < 2.5 m3/s pour un débit réservé de 173 l/s (1/10 du module de la Fure), puissance maximale produite de 147 kW

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La centrale papeterie de Renage PDR a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation en date du 27/08/1941, pour une durée de 75 ans. La DDT38 a relancé le propriétaire dans un courrier en date du 12/04/2012 (annexe 6) pour anticiper le renouvellement d'autorisation de cette centrale (fin de la période d'autorisation en 2016).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

pour une procédure de renouvellement d'autorisation d'exploitation de l'ouvrage conformément aux articles R.214-71, 72 et suivants du Code l'Environnement.de l'usine

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
hauteur du barrage : 4,9 m, Hauteur de chute totale : 6 m environ longueur tronçon court-circuité TCC : 50 m, Volume retenue : 14 000 m3, débit minimal : 173 l/s (1/10 module), Surface barrage+retenue environ 5000 m ²	

4.6 Localisation du projet

Adresse

ZA de la "Papeterie
38140 RENAGE .

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 5° 29' 28 " 6 Lat. 45° 19' 33 " 1

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

commune de Renage (38) au niveau du cours d'eau la Fure

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terrains du projet de zonage UI (zones urbaines équipées réservées aux activités économiques) et ND (zones naturelles) au titre du règlement du POS plan d'occupation des sols de Renage.
Cours d'eau la Fure non domanial sur le secteur

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Plan d'occupation des sols POS de Renage (38) approuvé le 25/09/1981
(dernière modification en date du 05/03/2010).

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	zone de montagne 2 - zone défavorisée
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan d'eau de la retenue sur le lit de la Fure définie comme zone humide (données conservatoire des espaces naturels de l'Isère)
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Existence de cartes d'aléas (BURGEAP 2007) n'ayant pas fait l'objet d'un porter à connaissance des services
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site NATURA 2000 (SIC) le plus proche situé à environ 11 km, soit le site I05 tourbière du grand lemps
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	débit prélevé au niveau de la prise d'eau vers la conduite forcée Q<2.5 m3/s et restitution 50 m en aval du barrage au niveau de l'usine.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	engravement partiel probable de la retenue (sédiments grossiers et fins)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le barrage PDR constitue un obstacle à l'écoulement et altère la continuité biologique et sédimentaire de la Fure. Le transport sédimentaire de la Fure est cependant limité en bilan annuel et le tronçon aval n'a pas été identifié comme prioritaire en termes de continuité biologique (source : étude globale de la Fure et du lac de Paladru, BURGEAP 2007).
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risques d'inondations d'aléa faible à moyen sur le secteur établis dans le cadre du nouveau règlement de gestion des débits de la Fure (2009). Ouvrage susceptible d'être classé (classe D) au titre du décret du 11/12/2007 sur la sécurité des ouvrages hydrauliques.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le fonctionnement de l'usine est source de bruits mais n'est pas de nature à générer des nuisances sonores importantes.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

projet de renouvellement d'autorisation et aménagements de la prise d'eau de la centrale Petite Hurtière située plus en aval (environ 250 m pour la prise d'eau), projet mené conjointement à celui de la centrale PDR (cf. courrier DDT38 en date du 12/04/2012 - annexe 6).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu d'une absence de modifications majeures des installations et des conditions d'exploitation (puissance max. produite maintenue), la réalisation d'une étude d'impact complète en vertu de l'article R.122-2 ne nous semble pas indispensable pour constituer le dossier de renouvellement d'autorisation de la centrale (pièce 4 du dossier). Une étude des incidences sur la Fure des aménagements recommandés (dévalaison, restitution débit réservé, manoeuvre vanne de fond et déversoir de crue) ainsi que des composantes environnementales affectées sera cependant réalisée et jointe au dossier, notamment du fait que ces aménagements sont concernés par des rubriques de la nomenclature de la loi sur l'eau.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
<input type="checkbox"/>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	Annexe 1 : plan de situation des centrales papeterie de Renage et petite Hurtière (1/25000)

Annexe 2 : photographies des installations de la centrale papeterie de Renage

Annexe 3 : vue aérienne des installations de la centrale Papeterie de Renage

Annexe 6 : courrier de la DDT38 en date du 12/04/2012

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Renage

le,

20 Octobre 2012

Signature

Louis BLANC-CORQUAND



ECO ENERGIE

Z.A. de la Papeterie

38140 RENAGE

☎ 76 91 57 65 - Fax 04 76 91 57 69

SIRET 320 749 815 00025